



Racing Club de France

REGLES LOCALES 51^e Coupe Didier Illouz

Ces Règles Locales complètent les Règles Locales Permanentes de la FFGolf
Elles annulent et remplacent toutes autres règles locales.

TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES R.16-1. - Zone interdite au jeu

- Le massif de fleurs derrière le green du trou N°12 - **Le jeu est interdit** le dégagement est obligatoire.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES - R. 16-1

Trous n°1 et 16: Chemins goudronnés derrière les greens
Trous n°6 : Chemin gravillonné à droite du green.
Trou N°10 : la descente goudronnée.
Trou N°14 : la route devant les départs dames.

Les chemins recouverts de copeaux de bois. (Chaque copeau de bois est un détritrus)

Tous les autres chemins sont parties intégrantes du terrain.

OBSTRUCTION INAMOVIBLE TEMPORAIRE - R.L

Le panneau de score à proximité du green n°9 est une OIT pour laquelle un dégagement d'une interférence sur la ligne de vue est autorisé.

ZONE A PENALITE - DROPPING ZONE

Trou n° 9 : en plus des options de la R.17, le joueur pourra dropper une balle, avec un coup de pénalité, dans la dropping zone située courte à droite, du green.

Trous n°16, 17 et 18 : la lisière de l'obstacle est définie par la clôture, la ligne ou l'alignement des piquets.

HORS LIMITES - (R 18.2)

Définis par les murs, clôtures, lignes, piquets blancs et la barrière blanche à droite du 18.

Le Practice (délimité par son filet)

Le clubhouse

La route goudronnée, sa bordure, son caniveau derrière le green du trou n°18

5.2 ENTRAÎNEMENT SUR LE PARCOURS AVANT OU ENTRE DES TOURS

La Règle 5.2a est modifiée comme suit : un joueur ne doit pas s'entraîner sur le parcours de la compétition avant ou entre les tours.

Règle locale type E-3

Quand la balle d'un joueur repose dans la partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager gratuitement une seule fois en **plaçant la balle** d'origine ou une autre balle à **une longueur de carte de scores (grand côté)**.

Zone de placage sur les greens 6 et 7 R16.1d

A condition que la balle repose sur le green :

- Si la balle repose dans la zone de placage ou,
- Si la zone de placage intervient sur la ligne de jeu,

Le joueur pourra se dégager, sans pénalité, selon la R16.1d en plaçant une balle au point de dégagement complet le plus proche. Ce point de dégagement doit être soit sur le green, soit à l'extérieur du green.

PÉNALITÉ POUR INFRACTION À LA RÈGLE LOCALE :

Pénalité générale



Téléphone secrétariat : 01.39.50.59.41